

DELIBERATION DD2023_049

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mars 2023

LE 30 mars 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	60
Votants	73
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 : ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, Mme CHERBERO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. LARENAUDIE donne pouvoir à Mme ROUX
M. TALLET donne pouvoir à M. AUZOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. PERPEROT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. MARTY
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. CADET donne pouvoir à M. AUDI
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 : ACCUEIL ET HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux est toujours en conformité avec ses obligations légales inscrites dans le schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage (2018-2023) avec 6 aires permanentes d'accueil (80 places) et 2 terrains de grand passage (130 places).

Que cette situation permet à chaque commune de la communauté d'agglomération de bénéficier de procédures accélérées en cas de stationnement illicite.

Que l'année 2022 a connu un retour à la normale avec une stabilisation de l'occupation des aires d'accueil du Grand Périgueux. 872 personnes (dont un tiers d'enfants) ont séjourné sur les 6 aires permanentes d'accueil. Ils étaient 971 en 2019 (année de référence avant covid).

Que l'année 2021 avait connu un pic de fréquentation (1124 personnes accueillies) expliqué par un phénomène de rattrapage suite aux restrictions de mouvement de l'année 2020.

Considérant que la gestion des aires d'accueil est entièrement assurée en régie sur l'ensemble des missions de gestion : administrative, financière, technique, stationnements illicites et médiation avec les partenaires et les communes d'accueil.

Que par ailleurs, une astreinte est assurée, en dehors des heures de service, pour répondre en urgence avec un numéro de téléphone dédié.

Qu'un bilan complet de l'accueil des gens du voyage pour l'année 2022 a été réalisé et figure en annexe du présent rapport.

Bilan 2022 : les faits marquants

- **Des travaux de réhabilitation** ont été conduits dans 4 aires : La Rampinsolle, Marsac, Razac et Trélassac soit plus de 300 000 euros investis grâce aux financements du plan France Relance. De nouveaux travaux sont envisagés pour l'année 2023, toujours financés par le plan France Relance.
- **La situation sociale des ménages précaires s'est dégradée** : les conditions de vie se sont fortement dégradées depuis la crise sanitaire et la guerre en Ukraine. En effet, le type d'habitat « mobile » ne permet d'accéder aux aides sociales renforcées suite à la hausse du coût de la vie (pas d'APL de la CAF, pas de prêt pour achat de caravane, pas de chèque énergie, pas de chèque carburant...ces droits étant conditionnés par une référence à une taxe d'habitation...).
- **Un travail de terrain qui se crispe** : Le contexte social rend très difficile le travail des gestionnaires (qui viennent percevoir de l'argent au quotidien) et des 2 animatrices en charge de l'accompagnement social des voyageurs. En effet, aucun levier financier ne peut être activé pour assurer la survie des personnes dont un tiers sont des enfants.
- **Développement des actions « Aller vers »** : Dans le but de « faire venir » vers un service public (santé, éducation, logement...) les personnes qui en auraient besoin, la pratique « d'aller vers » en 1^{er} lieu a montré son efficacité. L'année 2022 a vu la réalisation de 4 actions collectives sur les aires d'accueil du Grand Périgueux avec les partenaires suivants : Education nationale, Périgord habitat, Addictions France et le Centre hospitalier de Périgueux. Les actions se déroulent le plus souvent sur l'aire de la Rampinsolle (la plus

grande en capacité et la plus centrale dans l'agglomération informés.

- **La scolarisation freinée par les difficultés de mobilité** : Malgré un important travail de mobilisation du Grand Périgueux, du Centre social et de l'Education Nationale autour de la scolarisation, les résultats ne sont pas au rendez-vous. **La mobilité** se révèle être un frein « ultime » à l'entrée dans un parcours plus continu. En effet, certains parcours de formation ou de scolarisation sont souvent stoppés par les difficultés de mobilité (pas de bus, trajets non sécurisés) alors que les autres freins étaient levés (adhésion au projet, inscriptions administratives, entretiens avec les institutions).
- Le budget de fonctionnement des 6 aires permanentes d'accueil s'est élevé à **352 137€** (dont 46 % de personnel et 13 % pour l'accompagnement social), contre **353 027€** en 2021. **La part du Grand Périgueux s'élève à 99 857 € soit 28 % du budget total.** Les recettes proviennent à **45%** des aides de l'Etat et du Département et **12%** sont issus **des paiements des usagers** (séjours et fluides).

Les perspectives pour 2023

- **Des investissements supplémentaires sur les aires** : Le plan de relance 2 permettra la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les personnes handicapées d'un emplacement sur chacune des 6 aires d'accueil. L'aménagement d'un local de gardien en local à vocation sociale sera facilitateur pour l'organisation d'actions collectives sur les aires. Un travail avec le SMD3 est toujours en cours pour équiper les 6 aires d'accueil de containers dédiés au tri sélectif, au verre et aux déchets ordinaires.
- **L'actualisation du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage (2018-2023)** pose le cadre d'une réflexion autour de la diversification de l'offre d'habitat avec des logements adaptés à Périgueux (2 logements réalisés sur les 10 prévus dans le schéma départemental) et la possibilité d'une offre intermédiaire ou transitoire avec les terrains familiaux locatifs favorisant la sédentarisation des voyageurs dans l'agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte de la présentation du rapport 2022 sur l'accueil des gens du voyage dans l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/05/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/05/2023	Périgueux, le 02/05/2023
	Le Président, Jacques AUZOU